



FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration - Soixante-dix-septième session

Rome, 10-11 décembre 2002

PROCÉDURE D'EXAMEN DE L'EXPOSÉ DES OPTIONS ET STRATÉGIES D'INTERVENTION PAR PAYS (COSOP) PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. INTRODUCTION

1. Le FIDA a introduit les exposés des options et stratégies d'intervention par pays (COSOP) en 1995 dans le cadre de la reconfiguration du cycle de projets. Le COSOP est conçu pour définir un cadre stratégique à moyen terme pour les activités du FIDA dans les pays, base sur laquelle on pourra mettre en œuvre un plan d'action au niveau des pays, avec un mécanisme de suivi, et élaborer de nouveaux projets pour l'avenir.

2. Au fil des ans, le COSOP est devenu un des principaux instruments qui définissent l'approche du Fonds en matière de lutte contre la pauvreté dans le cadre spécifique de chaque pays. Il formule les relations entre le cadre stratégique du Fonds, la stratégie régionale et les axes d'intervention proposés au niveau des pays. Comme indiqué dans le document consultatif REPL.VI/3/R.5 (annexe III, appendice C), le COSOP doit:

- a) Décrire la situation de la pauvreté rurale et son contexte, les besoins de la lutte contre la pauvreté rurale, les possibilités et les contraintes, ce que les autres acteurs font et ont appris en matière de développement rural et les enseignements que le FIDA a tirés de ses précédents programmes d'investissement;
- b) Décrire les stratégies et priorités pour la réduction de la pauvreté (notamment les documents de stratégie de réduction de la pauvreté – DSRP), auxquels souscrivent le gouvernement, le FIDA et les autres partenaires (organisations de la société civile et cofinanceurs) et formuler le rôle du FIDA ainsi que les possibilités d'alliances stratégiques;



- c) Positionner le FIDA par rapport à la politique de réduction de la pauvreté rurale du gouvernement et au débat entre interventions microéconomiques et macroéconomiques, l'accent étant mis sur l'équité de l'accès aux moyens de production et sur la construction d'un cadre institutionnel approprié, et fournir une base pour la concertation avec le gouvernement et les autres parties prenantes. Les COSOP doivent être liés au processus d'élaboration des DSRP pour assurer l'appropriation de la stratégie et du programme de transformation des politiques par le pays, ce qui est essentiel pour l'efficacité du programme de pays appuyé par le FIDA;
- d) Élaborer les options du programme de pays dans le contexte de la stratégie régionale, et définir un cadre de planification à moyen terme englobant toutes les activités du FIDA dans le pays;
- e) Fournir une base pour lier la répartition des prêts au niveau de la région à des scénarios spécifiques par pays, assortis de critères d'évaluation, déterminer dans quelle mesure le cadre politico-institutionnel du pays est propice à la lutte contre la pauvreté et définir le programme de transformation des institutions qui doit accompagner le programme de pays pour assurer l'efficacité de l'appui du FIDA à la lutte contre la pauvreté rurale.

3. Au 1^{er} octobre 2002, des COSOP avaient été élaborés pour 80 pays. En outre, on avait formulé un document de stratégie sous-régionale pour l'est des Caraïbes et la Trinité-et-Tobago. Le projet de COSOP est examiné sur le plan interne par le Comité d'orientation pour les stratégies et les politiques opérationnelles, qui est présidé par le Président, puis est, au besoin, révisé par la division qui en est l'auteur. Le texte final doit être approuvé par le Vice-Président responsable du Département gestion des programmes.

4. Dans la section II ci-après, nous donnons un bref compte rendu de la période d'un an (avril 2001-avril 2002) durant laquelle le Conseil d'administration a expérimenté une procédure intérimaire d'examen des COSOP et des projets. Ce compte rendu récapitule les opinions des membres du Conseil, formulées au cours de trois sessions, sur-le-champ, l'utilisation, le processus d'élaboration des COSOP, leur teneur, la procédure d'examen par le Conseil d'administration et la diffusion. La section III contient pour l'examen des COSOP par le Conseil d'administration des recommandations fondées sur les résultats du séminaire informel que le Conseil a tenu le 3 septembre 2002. On trouvera en annexe la structure type du COSOP.

II. ESSAI DE LA PROCÉDURE INTÉRIMAIRE (AVRIL 2001-AVRIL 2002)

5. Selon le paragraphe 26 du document GC 24/L.3 (Partenariats pour éradiquer la pauvreté rurale: rapport de la Consultation chargée d'examiner l'adéquation des ressources dont dispose le FIDA - 2000-2002), publié en février 2000, le Conseil "devrait jouer un rôle de poids dans l'examen des COSOP et dans la formulation d'observations sur ces derniers, qui resteraient néanmoins des documents relevant de la direction". Le Conseil "devra établir des procédures appropriées pour mener à bien de telles tâches et répartir de manière équilibrée le temps qu'il consacre à l'examen des projets d'une part et aux questions de stratégies et de politiques de l'autre".

6. À titre de première étape pour donner suite à ces recommandations, le Fonds a organisé deux séminaires informels du Conseil sur les COSOP, en septembre et en décembre 2000. Durant le premier, les membres se sont mis d'accord sur la structure et la teneur des COSOP (voir annexe). Au second, ils ont employé le COSOP de la République du Yémen comme exemple pour faciliter le débat.



7. À la lumière des résultats de ces séminaires, à sa 22^e session (avril 2001), le Conseil d'administration a adopté une procédure intérimaire pour l'examen des COSOP et des projets (EB 2001/72/R.36). Il a décidé d'employer ses trois sessions de 2001 comme période d'essai, en vue de définir une procédure définitive en 2002. Toutefois, en 2001 il n'a examiné que trois COSOP car ceux dont l'examen était prévu pour septembre ont été retardés. Il a donc décidé de prolonger la période d'expérimentation jusqu'à avril 2002. À cette date, il avait examiné au total cinq COSOP: Nigéria (avril 2001), Inde et Mozambique (décembre 2001) et Égypte et Pérou (avril 2002).

8. À chacune de ces trois sessions, le Conseil a examiné un large éventail d'avis et de renseignements sur le processus d'élaboration des COSOP. Ces avis et renseignements concernaient essentiellement le champ, l'utilisation, le processus d'élaboration, la teneur, la procédure d'examen et la diffusion.

9. **Champ et utilisation.** Le Conseil d'administration a examiné le champ des COSOP et s'est demandé s'il devait être large ou restreint. Les membres ont dit qu'il fallait veiller à ce que le processus du COSOP soit gérable. Le document ne devait pas être conçu comme un rapport de pays et ne devait pas viser à examiner toutes les questions de macropolitique. Il devait plutôt se concentrer sur le rôle spécifique du FIDA, son créneau stratégique et l'orientation future de ses interventions dans le pays. Il devait être conçu comme un outil et une base pour permettre au FIDA de définir des options et stratégies pour ses interventions sous forme de projets. Toutefois, certains membres ont souligné que, même si l'on pouvait établir un lien entre le COSOP et les options des projets, le COSOP ne devait pas servir uniquement à appuyer des idées de projets existantes. En définitive, les membres du Conseil semblent s'être accordés sur le fait que le COSOP devait être un document évolutif.

10. **Processus d'élaboration.** Le Conseil a souligné la nécessité d'adopter une approche participative de la formulation du COSOP et de veiller à ce que les parties prenantes nationales y soient suffisamment associées. Comme la stratégie d'aide par pays de la Banque mondiale, le COSOP devrait préciser comment ont été conduites les consultations au niveau du pays. Il a aussi été dit que lorsqu'un COSOP est examiné par le Conseil à une session durant laquelle le pays concerné n'est pas membre du Conseil, il conviendrait d'inviter un représentant de ce pays à participer à cette session.

11. **Teneur.** Un membre a proposé que le COSOP présente le programme de prêts au pays durant la période avec deux scénarios correspondant à deux niveaux de prêts (bas et élevé). Il conviendrait aussi que le COSOP définisse des critères quantitatifs pour les différents scénarios, à des fins de suivi.

12. Plusieurs membres ont suggéré qu'il faudrait renforcer les relations entre le COSOP et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et intégrer activement le processus d'élaboration du COSOP aux processus du Plan-cadre et à d'autres processus. Les membres se sont demandé dans quelle mesure le COSOP devrait s'inspirer du DSRP ou s'il devait en faire partie, et quel devrait être le rôle du FIDA dans le cadre des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté. Il a été suggéré que la section consacrée aux politiques soit plus axée sur les aspects clés de la réduction de la pauvreté.

13. **Procédure d'examen par le Conseil d'administration.** Les membres du Conseil ont indiqué comment il conviendrait, à leur avis, de répartir le temps de discussion entre l'examen des COSOP et celui des projets. Certains membres ont suggéré que le Conseil s'abstienne d'examiner les projets sauf s'ils soulevaient des questions de politiques ou d'autres questions de fond. Cela lui permettrait de se concentrer sur les questions de stratégie et de politique, plutôt que sur des détails techniques et des questions opérationnelles.

14. **Diffusion.** Le Conseil a paru convenir qu'il conviendrait de diffuser les COSOP approuvés. Il restait à déterminer à quel moment le texte devrait être affiché sur le site de l'Organisation et comment l'actualiser le plus rapidement possible en cas de modification.

III. RECOMMANDATIONS

15. Le 3 septembre 2002, le Conseil d'administration a eu un séminaire informel dans le but de forger un consensus au sujet de sa future procédure d'examen des COSOP, conformément à ce qui était préconisé dans le document EB 2001/72/R.36 (voir paragraphe 7). Les débats du séminaire, fondés sur l'expérience acquise au cours de la période d'essai d'un an (avril 2001-avril 2002), ont été axés sur les cinq grands aspects mentionnés aux paragraphes 9 à 14: champ et utilisation, processus d'élaboration, contenu, procédure d'examen par le Conseil d'administration et diffusion. À la lumière des avis exprimés et compte tenu du consensus des membres du Conseil au séminaire pour que le Conseil joue "un rôle de poids dans l'examen des COSOP et dans la formulation d'observations sur ces derniers", comme indiqué au paragraphe 5, les mesures ci-après seront prises.

1) **Champ et utilisation**

- Le COSOP sera axé sur la pauvreté rurale et sur le rôle stratégique du FIDA dans le pays, et portera sur toutes les questions de politique intérieure et extérieure pertinentes à cet égard. Il ne reproduira pas le travail concernant les questions macroéconomiques et les politiques que font déjà le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et d'autres partenaires dans leurs documents respectifs, mais il en tiendra compte.
- Le COSOP sera périodiquement actualisé si la situation du pays a notablement changé, si la stratégie antérieure a atteint ses limites sur le plan opérationnel ou si l'emprunteur et le FIDA sont d'accord sur la nécessité de commencer à envisager de nouveaux projets.

2) **Processus d'élaboration**

- Le COSOP sera élaboré par un processus participatif auquel toutes les parties prenantes du pays devront être suffisamment associées. Il décrira brièvement certains aspects clés de ce processus, c'est-à-dire le lieu, les modalités et la nature des parties prenantes.
- Si le COSOP d'un pays est examiné par le Conseil à une session durant laquelle le pays en question n'est pas membre du Conseil, ce pays pourra envoyer un représentant participer au débat, sans frais pour le FIDA.
- Conformément au paragraphe 26 du document GC.24/L.3, le COSOP restera un "document relevant de la direction". En conséquence, aucune approbation officielle du gouvernement ne sera requise avant la présentation du COSOP au Conseil. Toutefois, le COSOP sera lié à différents processus internes (voir point suivant) et élaboré en consultation avec le gouvernement, dans un esprit de consensus (voir premier alinéa ci-dessus).

3) **Contenu**

- Le COSOP précisera ses liens avec le DSRP, le Plan-cadre des Nations Unies pour le développement et les éventuels autres processus nationaux.
- Le COSOP tiendra compte des résultats, conformément aux conclusions de la consultation concernant la question de la répartition des ressources en fonction des résultats.



- Lorsqu'un portefeuille de pays aura été évalué, l'accord au point d'achèvement sera joint au COSOP. Comme le COSOP et l'accord au point d'achèvement seront tous deux affichés sur le site du FIDA, on établira un lien hypertexte entre les deux.

4) Procédure d'examen des COSOP et des projets par le Conseil d'administration

- En règle générale, le Conseil commencera par examiner le COSOP d'un pays donné; les projets spécifiques à l'appui de ce pays seront examinés lors de sessions ultérieures. Toutefois, des exceptions seront possibles.
- Le Conseil examinera tous les nouveaux COSOP.
- Tous les prêts destinés à des projets seront présentés au Conseil pour approbation.

5) Diffusion

- Tous les nouveaux COSOP seront diffusés, après consultation des gouvernements concernés.
- Le Secrétariat résumera soigneusement les débats du Conseil sur le COSOP. Les principaux points de ce débat seront annexés au COSOP affiché sur le site.

16. Il est recommandé que le Conseil approuve les recommandations formulées au paragraphe 15.

STRUCTURE DU COSOP

TAUX DE CHANGE
POIDS ET MESURES
SIGLES ET ACRONYMES
CARTE DU PAYS: EMBLEMMENT DES OPÉRATIONS FINANÇÉES PAR LE FIDA
APERÇU DU PORTEFEUILLE DU FIDA
RÉSUMÉ (2-3 pages)

- I. INTRODUCTION (0,5 page)
- II. SITUATION ÉCONOMIQUE ET SECTORIELLE ET SITUATION DE LA PAUVRETÉ RURALE (4-5 pages)
 - A. Situation économique du pays
 - B. Secteur agricole
 - C. Pauvreté rurale
 - D. Réduction de la pauvreté rurale – contraintes et options
 - E. Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté rurale
- III. ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'EXPÉRIENCE ACQUISE PAR LE FIDA DANS LE PAYS (1-2 pages)
- IV. CADRE STRATÉGIQUE DU FIDA (5-6 pages)
 - A. Créneau stratégique du FIDA et axes d'intervention proposés
 - B. Principales perspectives d'innovation et d'intervention dans le cadre des projets
 - C. Possibilités de partenariat avec des ONG et le secteur privé
 - D. Relations éventuelles avec d'autres donateurs et institutions
 - E. Concertation sur l'action à mener
 - F. Domaines d'action pour améliorer la gestion du portefeuille
 - G. Cadre provisoire pour les opérations de prêt et programme de travail à horizon mobile

APPENDICES

- I. DONNÉES SUR LE PAYS
- II. CADRE LOGIQUE
- III. ANALYSE DES POINTS FORTS, DES POINTS FAIBLES, DES OPTIONS ET DES MENACES
- IV. LIENS ENTRE LES AXES STRATÉGIQUES DU FIDA ET LE PROGRAMME DE PAYS PROPOSÉ
- V. ACTIVITÉS DES AUTRES PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT – EN COURS ET PRÉVUES

(Note: Longueur maximale du texte principal – 15 pages)